

Originale : Anglais

RAPPORT

SUR

**LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

Présentée par le

Centre Islamique pour le Développement du Commerce

A LA

**32^{ème} Session du Comité de Suivi du Comité Permanent
pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI**

Ankara, République de Turquie, 17-18 Mai 2016

Sommaire

	page
Introduction	3
Section I: DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIFS AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI	5
Section II: LES ACTIONS DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES DE L'OMC	9
Section III: ETAT DES NEGOCIATIONS D'ACCESSION DE CERTAINS ETATS MEMBRES A L'OMC	19
Annexes	30

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce et d'offrir l'appui, la formation et l'assistance technique aux pays membres de l'OCI.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plateforme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales et sur les négociations commerciales intra-OCI.

Le présent rapport est divisé en trois sections principales :

- Section I : Ddéveloppements récents des activités de l'OMC relatifs aux Etats Membres de l'OCI ;
- Section II : les actions du C.I.D.C dans le domaine des négociations commerciales multilatérales de l'OMC ;
- Section III : Etat des négociations d'accession de certains Etats membres à l'OMC.

SECTION I :

DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIFS AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI

- 1- L'Organisation Mondiale du Commerce a tenu sa 10ème Conférence Ministérielle à Nairobi du 15 au 19 Décembre 2015. La réunion a adopté le «paquet de Nairobi», une série de six décisions ministérielles sur l'agriculture, le coton et les questions liées aux Pays les Moins Avancés. En outre, une Déclaration Ministérielle relatant le paquet et les travaux futurs de l'OMC ont également été adoptés.
- 2- La Déclaration a réaffirmé la prééminence de l'OMC comme étant le Forum Mondial pour l'établissement des règles commerciales et de gouvernance. Les Ministres ont par ailleurs reconnu la contribution du système commercial multilatéral basé sur des règles, le renforcement et la stabilité de l'économie mondiale. Les Ministres ont également souligné la valeur de la pratique cohérente, de prendre des décisions sur la base d'un processus inclusif, consensuel et transparent piloté par ses Membres.
- 3- les Ministres ont également accordé une attention particulière aux questions liées au développement et ont exprimé leur volonté de continuer de déployer des efforts positifs pour que les Pays en Développement Membres de l'OMC, et en particulier les Pays Membres les Moins Avancés, obtiennent leur part dans la croissance du commerce mondial relativement à leurs besoins de développement économique. Les Ministres ont affirmé qu'ils veillent particulièrement à ce que toutes les questions d'intérêts spécifiques aux PMA soient traitées en priorité, en vue de les renforcer sur le plan commercial et éventuellement juridique.
- 4- La Dixième Conférence ministérielle de l'OMC a également célébré l'élargissement de l'OMC par des adhésions en conformité avec l'article XII de l'Accord de Marrakech. Les Ministres ont également pris acte des adhésions antérieures de la République du Yémen, la République des Seychelles et de la République du Kazakhstan à l'OMC.
- 5- La Conférence a en particulier, adopté les décisions suivantes:
 - **Programme de travail sur les petites économies:**
 - **Plaintes en situation de non-violation dans le domaine des ADPIC**

La Période de Transition en vertu de l'article 66.1 de l'Accord sur les ADPIC pour les pays les moins avancés pour certaines obligations en matière de produits pharmaceutiques, ainsi que la Décision de Renonciation connexe adoptées par le Conseil Général concernant les obligations des pays les moins avancés au titre de l'article 70.8 et 70.9 de l'Accord sur les ADPIC.

- **Programme de travail sur le commerce électronique:**

Comme autre aboutissement significatif de la réunion ministérielle de Nairobi, les Membres de l'OMC représentant les principaux exportateurs de produits informatiques ont convenu le 16 Décembre du calendrier de la mise en œuvre d'un accord historique visant à éliminer les droits de douane pour 201 produits informatiques évalués à plus de 1,3 billions \$ par an.

Les négociations de l'Accord élargi sur les Technologies de l'information (ITA) ont été conduites par 53 membres de l'OMC, y compris les pays développés et en développement, qui représentent environ 90% du commerce mondial de ces produits. Cependant, tous les Etats Membres de l'OMC bénéficieront de l'accord et de l'accès (en franchise de droits) aux marchés des Etats Membres ayant éliminé les droits de douane sur ces produits. La liste des 201 produits a été initialement convenue par les participants à l'ATI en Juillet à 2015.

Cette percée est survenue à l'issue de mois de négociations intensifs entre les participants à l'ATI. Leur examen du «projet de calendriers" impliquait un processus par lequel chacun d'entre eux a indiqué dans quel délai et comment il compte procéder à l'élimination des droits sur ces produits.

Les participants à l'ATI ont négocié le niveau de réduction pour tous les produits de la liste, et sur combien d'années il permettra d'éliminer complètement les droits. À la suite de ces négociations, il a été convenu qu'environ 65% des lignes tarifaires seront complètement éliminés d'ici le 1er Juillet 2016. La plupart des lignes tarifaires restantes seront complètement éliminés progressivement en quatre étapes sur trois ans. Cela signifie que d'ici 2019, presque toutes les importations des produits concernés seront exemptes de droits.

6- En ce qui concerne l'ordre du jour du Développement de Doha, la Conférence a adopté les décisions suivantes:

- **Mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement dans le domaine de l'agriculture:**

Une décision ministérielle sur un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pour les pays en développement reconnaît que les Membres en développement auront le droit d'augmenter temporairement les droits de douane face à l'augmentation des importations en utilisant un MSS. Les Membres continueront de négocier le mécanisme dans les sessions dédiées du Comité de l'Agriculture.

- **Détention des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire :**

Les Ministres ont également adopté une décision ministérielle sur la détention des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. La décision engage les Membres à participer de manière constructive à trouver une solution permanente à ce problème. En vertu de la décision ministérielle de Bali de 2013, les pays en développement sont autorisés à poursuivre les programmes de stocks alimentaires, qui sont par ailleurs en risque de dépassement du plafond de subvention intérieure de l'OMC, jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée par la 11e Conférence Ministérielle en 2017.

- **Concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture:**

Une pièce maîtresse du paquet Nairobi est une décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation, comprenant un engagement d'éliminer les subventions aux exportations agricoles. En vertu de la décision, les membres des pays Développés se sont engagés à éliminer les subventions à l'exportation immédiatement, à l'exception d'une poignée de produits agricoles, que les pays en développement le feront en 2018. Les États Membres en développement vont pouvoir garder la souplesse nécessaire pour couvrir les coûts de marketing et de transport pour les exportations agricoles jusqu'à la fin de 2023, et les pays Membres les plus pauvres ainsi que les pays importateurs de produits alimentaires, bénéficieront d'une période additionnelle pour réduire les subventions à l'exportation.

La décision contient des disciplines pour veiller à ce que d'autres politiques d'exportations ne sont pas utilisées comme une forme déguisée de subventions. Ces disciplines incluent des dispositions pour limiter les avantages du financement des mesures de soutien aux exportateurs de produits agricoles, des règles sur les entreprises publiques engagés dans le commerce de l'agriculture, ainsi que des disciplines qui garantissent que l'aide alimentaire n'a pas d'effet négatif sur la production nationale. Les pays en développement reçoivent davantage de temps pour mettre en œuvre ces règles.

- **Coton:**

En outre, une Décision Ministérielle sur le coton souligne l'importance vitale du secteur du coton pour les PMA. La décision comprend trois éléments: l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation.

Sur l'accès aux marchés, la décision permet d'accorder au coton en provenance des PMA un accès en franchise de droits et de quotas aux marchés des pays développés - et à ceux des pays en développement déclarant qu'ils sont en mesure de le faire - à partir du 1er Janvier 2016.

La partie de la décision sur le coton concernant le soutien interne, prend note des réformes de ses Membres dans leurs politiques de intérieurs du coton et souligne que des efforts supplémentaires restent à accomplir. En matière de concurrence à l'exportation pour le coton, la décision a exigé que les pays développés interdisent immédiatement les subventions aux exportations de coton et que les pays en développement s'y plieront ultérieurement.

- **Les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés:**

La Conférence Ministérielle a adopté une décision qui facilitera l'exploitation des opportunités à l'exportation de marchandises des pays les moins avancés vers les pays développés et les pays en développement dans le cadre des accords commerciaux préférentiels unilatéraux en faveur des PMA.

La décision de Nairobi se fonde sur la décision Ministérielle de Bali de 2013, sur les règles d'origine préférentielles pour les PMA. La décision de Bali énonce pour la première fois, un ensemble de directives convenues au niveau multilatéral facilitant l'admission aux exportations des PMA à l'accès préférentiel aux marchés.

La décision de Nairobi se base sur celle de Bali en fournissant des indications plus détaillées sur des questions spécifiques telles que les méthodes permettant de déterminer lorsqu'un produit est considéré comme «fabriqué dans un PMA » et lorsque les entrées provenant d'autres sources peuvent être «cumulatives», ou combinées ensemble dans la considération du cumul d'origine. Elle appelle les membres qui accordent des préférences à envisager d'autoriser l'utilisation de matériaux non originaires jusqu'à 75% de la valeur finale du produit.

La décision met l'accent également sur les préférences accordées aux Etats membres en examinant la simplification de la documentation et les exigences procédurales liées à l'origine.

Les principaux bénéficiaires seront les pays d'Afrique sub-saharienne, qui constituent la majorité du Groupe des PMA qui ont été précurseurs de la décision de Nairobi sur les règles d'origine préférentielles pour les PMA.

- **La mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des PMA et la participation croissante des PMA au commerce des services:**

La Décision ministérielle sur la mise en œuvre des traitements préférentiels en faveur des services et fournisseurs de services des pays les moins avancés et la participation croissante des PMA au commerce des services, prolonge la période de dérogation actuelle en vertu de laquelle les membres non-PMA de l'OMC peuvent accorder un traitement préférentiel aux services et fournisseurs de services des PMA. Ainsi ladite période a été prolongée de 15 ans jusqu'au 31 Décembre à 2030.

La dérogation permet aux membres de l'OMC de contourner à leur obligation de la nation la plus favorisée en vertu de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). À ce jour, 21 membres ont présenté des notifications accordant des préférences aux services des PMA et aux fournisseurs de services. Cette décision donne instruction également au Conseil du Commerce des Services de l'OMC, pour encourager les discussions entre les Membres sur l'assistance technique visant à accroître la capacité des PMA à participer au commerce des services. Il met également en place une audition de contrôle pour surveiller le fonctionnement des préférences notifiées.

- **•Adhésion**

Le 16 Décembre 2015, les Ministres du Commerce ont salué l'aboutissement des négociations relatives à l'adhésion du Libéria et de l'Afghanistan à la Dixième Conférence Ministérielle. La Présidente du Libéria, S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, était présente à la cérémonie, marquant la conclusion officielle des négociations, huit ans après qu'il ait déposé sa demande d'adhésion à l'OMC.

Le Liberia deviendra officiellement Membre de l'OMC, 30 jours après la notification de l'organisation, d'avoir ratifié ses conditions d'adhésion.

Le 17 Décembre 2015, les Ministres du commerce se sont également félicités de la conclusion des négociations d'adhésion à l'OMC par le premier Directeur Général Adjoint Afgan Mohammad Khan Rahmani.

L'Afghanistan a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC en 2004, et deviendra officiellement membre à l'OMC, 30 jours après la réception son instrument de ratification. L'Afghanistan sera des lors le 44e Pays Membre de l'OCI à adhérer à l'OMC.

- **Ratification de l'Accord de Facilitation des Echanges**

Après la rencontre de Nairobi, l'OMC a reçu huit ratifications supplémentaires pour l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE), ce qui porte à 71 le nombre des Membres à l'OMC (à compter du 16 Mars 2016) qui ont officiellement accepté l'AFE dont 9 États Membres de l'OCI : (Malaisie, Niger, Togo, Pakistan, Guyane, Côte d'Ivoire, le Brunei, le Mali et la Turquie voir les tableaux dans les annexes 4 et 5).

L'AFE a innové dans le processus de développement des pays les moins avancés et dans la manière dont elle sera mise en œuvre. Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, l'obligation de mettre en œuvre l'accord a été directement liée à la capacité du pays à le faire. En outre, l'accord prévoit que l'aide et le soutien technique doivent être fournis au PMA.

- 7- La Conférence a relaté des divergences d'opinions entre les Membres de l'OMC pour les négociations futures du cycle de Doha pour le Développement. Ainsi de nombreux Membres ont confirmé l'Agenda de Doha pour le Développement, et les déclarations et décisions adoptées à Doha ainsi que lors des Conférences Ministérielles tenues depuis ; les autres Membres n'ont pas confirmé les mandats Doha, comme ils croyaient que de nouvelles approches étaient nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations multilatérales.

Cependant, les membres ont exprimé un engagement fort pour faire avancer les négociations sur les autres questions de Doha, y compris l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, les services, le développement, ainsi que les accords et règles sur les ADPIC.

- 8- Les Ministres ont également convenu que les fonctionnaires doivent s'atteler à trouver des moyens pour faire avancer les négociations et ont demandé au Directeur général de l'OMC de rendre régulièrement compte au Conseil général sur les efforts entrepris dans ce sens.

SECTION II : LES ACTIONS DU CIDC ET DE L'OCI

Le CIDC a participé activement et a mené un certain nombre d'activités pour servir les intérêts économiques des États Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC. En particulier, le CIDC a apporté son soutien et assistance technique aux États Membres de l'OCI avant et après les Réunions Ministérielles de Nairobi suivantes ainsi que lors des événements tenus en parallèles :

A) Réunions préalables de Coordination Ministérielles de Nairobi et les Manifestations Parallèles

• Réunion consultative des Ministres du Commerce de l'OCI, le 14 Décembre 2015 :

Le CIDC a participé à la réunion consultative des Ministres du Commerce de l'OCI à Nairobi le 14 Décembre 2015, organisé par le Groupe de la BID en marge de la réunion Ministérielle de l'OMC tenue les 15-19 Décembre 2015. La réunion était présidée par S.E. M. Jean-Louis BILLON, Ministre du Commerce de la République de Côte d'Ivoire. L'objectif de la réunion était de recueillir la position commune des États Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC qui doivent être négociés au cours de la MC10 à Nairobi.

Plus de 30 Ministres et Délégations ont assisté à cette rencontre. Au cours de la réunion, le CIDC a présenté l'état actuel des négociations à l'OMC et a souligné les questions pertinentes devant être soulevées par les États Membres de l'OCI lors de la réunion de Nairobi et distribué des documents que le CIDC a présentés à cette occasion.

• Forum International sur les Femmes dans les Affaires :

Le CIDC a participé au Forum International sur les Femmes dans les Affaires organisé par le Centre du Commerce International (ITC) en collaboration avec le gouvernement du Kenya à Nairobi le 14 Décembre 2015.

Plus de 1500 participants ont assisté à ce Forum, notamment S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, S.E. M. William Samoei Ruto, vice-président du Kenya, Mme Sahle-Work Zewde, Directeur Général du Bureau des Nations Unies à Nairobi, M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire Général de la CNUCED, M. Yonov Frederick Agah, Directeur Général Adjoint de l'OMC et Mme Arancha González, Directeur Exécutif d'ITC.

La réunion a permis de sensibiliser sur l'importance des femmes dans le Développement des Affaires dans le monde. En outre, les décideurs, le monde des affaires et les représentants de l'Organisation des Femmes Chefs d'Entreprise ont discuté des politiques et des actions visant à accroître la participation des femmes dans le commerce international: Améliorer le taux de participation des femmes dans l'économie mondiale et le rôle du secteur privé et des gouvernements à soutenir l'intégration et l'égalité dans le milieu des affaires.

Au cours de cette réunion, les participants ont sollicité des décideurs, des institutions, des entreprises et des leaders d'opinion du monde entier d'encourager, d'identifier et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques du 21e siècle, qui serviront de levier pour la technologie, et aideraient à mettre en place un environnement d'affaire favorable, et d'établir des cadres institutionnels adéquats ainsi que d'accroître la compétitivité des entreprises détenues par des femmes.

- **Organisation Mondiale des Douanes et l'Administration des Douanes Kényane : Facilitation des Echanges « les Frontières divisent, les douanes Connectent », Nairobi, le 16 Décembre 2015 :**

Suite à l'invitation de l'Organisation Mondiale des Douanes et l'Administration Fiscale Kényane (KRA), le CIDC a participé à la session sur la Facilitations des Echanges « les Frontières divisent, les douanes Connectent », qui a eu lieu à Nairobi le 16 Décembre à 2015.

L'objectif de cette session était de faire une rétrospective et de souligner les réalisations et des outils disponibles pour la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC, afin d'identifier les défis communs et de réaffirmer l'engagement pour une mise en œuvre intégrale à l'avenir.

D'éminents experts de l'OMD, l'Administration Douanière du Kenya, du Swaziland et de l'Uganda, l'Ambassadeur de Finlande au Kenya, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Directeur du NEPAD et de l'intégration régionale et du commerce, ont présenté leurs programmes et ont exposés des exemples de réussite de l'application de l'AFE.

Au cours du débat, les représentants des organisations internationales et régionales ont pris la parole et ont présenté leurs programmes sur la mise en œuvre de l'AFE. Le CIDC a par ailleurs présenté le programme d'assistance technique du Centre de l'AFE au profit des Etats Membres de l'OCI qui sera exécuté en partenariat avec le Groupe de la BID et d'autres organisations internationales. Plus de 200 participants ont assisté à cette réunion.

B) Réunion Ministérielle post-Nairobi

Afin de sensibiliser les Etats Membres de l'OCI sur les résultats et les aboutissements de la Dixième Conférence Ministérielle l'OMC, le CIDC a organisé un séminaire sur «Les résultat de la Dixième Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC», qui a eu lieu le 25 Novembre 2016 à Casablanca, Royaume du Maroc. Le séminaire a mis en évidence les résultats suivants concernant les États Membres de l'OCI réalisé lors de la Conférence Ministérielle de Nairobi :

- ✓ Augmenter le nombre d'États Membres de l'OCI à 44 pays adhérents à l'OMC, ce qui assurera un effet de levier important aux États Membres de l'OCI pour mettre à profit leurs intérêts communs dans les négociations de l'OMC.
- ✓ Renforcer la capacité des États Membres de l'OCI à prendre des mesures commerciales visant à accroître leurs exportations de produits agricoles et d'assurer la sécurité alimentaire. Cela surviendrait à la suite des décisions de l'OMC visant à éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, d'accroître la concurrence sur les marchés mondiaux et pour permettre aux pays en développement de l'OMC de poursuivre des programmes de stockages publics à des fins de sécurité alimentaire.
- ✓ L'élimination des droits de douane en 2019 sur 201 produits des Technologies de l'information à la suite de l'accord plurilatéral de l'OMC sur les technologies de l'information, qui a été conclu par les 53 Membres de l'OMC.
- ✓ Faciliter les PMA exportations de biens et services sur les marchés internationaux.
- ✓ Augmentation du nombre d'Etats Membres de l'OCI qui ont signé et ratifié l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC (Lors de la rédaction de ce rapport, Neuf Etats Membres de l'OCI sur les 71 États Membres de l'OMC ont notifié leur ratification de l'accord).

✓ **C) les autres activités d'Assistance Technique et Renforcement des Capacités (ATRC) du CIDC dans le contexte de l'Organisation Mondiale du Commerce.**

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du CFM et du COMCEC relatives au question de l'OMC, le CIDC a organisé les séminaires (ATRC) suivants au profit des États Membres de l'OCI, en partenariat avec Groupe de la BID, l'OMC, la CNUCED, le CCI et l'OMD et des experts nationaux, en vue d'accroître la sensibilisation des États Membres de l'OCI et de développer leur capacités dans différents domaines commerciaux internationaux régis par les accords de l'OMC:

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des futures négociations de l'OMC en apportant une assistance technique au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations et la mise en œuvre de leurs résultats par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations ainsi que leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc...

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

Dans le domaine des négociations commerciales multilatérales, le CIDC et la BID vont assurer le suivi des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC et vont contribuer à l'adoption de positions communes aux Etats Membres de l'OCI dans ces négociations.

1. Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le travail Post Bali pour les Pays Africains de l'OCI, Casablanca, 25-27 Mars 2014

Dans le cadre de leur programme commun d'assistance technique, en matière de négociations commerciales multilatérales de l'OMC aux Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du commerce extérieur du Royaume du Maroc, un « Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le programme de travail de l'Après Bali pour les Pays Africains Membres de l'OCI », et ce du 25 au 27 Mars 2014 à Casablanca.

Cet Atelier, a permis de faire le point sur les résultats de la Conférence de Bali et de mettre en exergue les défis et opportunités du Package de Bali pour les Pays Africains.

Durant la séance d'ouverture, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du commerce extérieur du Royaume du Maroc, le Ministre Guinéen du Commerce, le représentant du Groupe de la Banque Islamique de Développement et du Directeur Général du CIDC ont prononcé leurs discours relatant l'importance des résultats de Bali sur les économies des pays Africains surtout dans le domaine de la facilitation du commerce, de l'agriculture et le développement des PMAs.

Plus de 80 représentants d'institutions régionales et internationales et des pays ont assisté à cet atelier à savoir : l'OMC, la CNUCED, le Centre Sud, la CEA, le CCI Genève, la Banque Islamique pour le Développement (BID), le CIDC, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les experts ont parcourus les thèmes suivants :

- Brève introduction à l'Agenda de Développement de Doha : Contexte de la Conférence Ministérielle de Bali et vue d'ensemble de ses résultats ;
- Le Paquet de Bali - Vue d'ensemble de l'Accord sur la Facilitation du Commerce de l'OMC ;
- Le Paquet de Bali - L'Accord sur la facilitation du commerce - Impacts et opportunités potentielles pour les pays africains ;
- Le Paquet de Bali - Décisions ministérielles sur les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, concurrence à l'exportation, et les dispositions de l'administration des contingents tarifaires des produits agricoles ;
- Le Paquet de Bali - Décisions Ministérielles sur l'agriculture : défis et opportunités pour les pays africains ;
- Vue d'ensemble du Paquet de Bali au profit des PMA et de la décision sur le mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié ;
- Travail Post- Bali : Aperçu du prochain programme de travail et des négociations.

Après une fructueuse discussion sur les positions des pays participants, il a été recommandé les points suivants :

- Avoir une position commune des Etats africains de l'OCI dans les négociations commerciales selon les directives de la conférence de Bali en tenant compte des niveaux de développement et des priorités de chaque Etat Membre dans le cadre du Traitement Spécial et Différencié;
- Organiser une réunion des Etats Africains de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et du coton en collaboration avec le CIDC, le Groupe de la BID et des institutions pertinentes des Nations Unies ;
- Tenir un atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le programme de travail de l'Après Bali pour les Pays anglophones de l'OCI en collaboration avec le CIDC, le Groupe de la BID et des institutions pertinentes des Nations Unies.

Il faut noter que le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID a déjà organisé un Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le travail Post Bali pour les Pays Arabes à Dubaï du 10 au 12 mars 2014.

2. Séminaire sur «les barrières non-tarifaires (BNTs) au commerce des Pays Africains Membres de l'OCI» Casablanca, Royaume du Maroc, 19- 21 Novembre 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Décennal 2005/2015, de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé un Séminaire sur «*les barrières non-tarifaires (BNTs) au commerce des Pays Africains Membres de l'OCI*» en

collaboration avec le Centre du Commerce International et ce à Casablanca, Royaume du Maroc, du 19 au 21 Novembre 2014.

Ce Séminaire a été organisé sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc qui a toujours accordé un intérêt particulier à la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI et avec les pays africains.

Cet évènement s'inscrit également dans le cadre du programme d'assistance technique de la BID et du CIDC en matière de négociations commerciales multilatérales et dont les objectifs principaux sont :

- ✓ répertorier et analyser les barrières non tarifaires au commerce et leur impact sur le commerce des Pays Africains Membres de l'OCI à travers le partage d'expériences des Institutions régionales et internationales à savoir la CNUCED, l'ITC, l'OMD, l'OCI, la CEA, la Ligue des Etats Arabes mais également celles des Etats participants;
- ✓ identifier les solutions mises en œuvre par les pays et les organisations régionales et internationales opérant dans la zone africaine pour lutter contre les obstacles freinant le développement du commerce national et régional ;
- ✓ réfléchir sur les stratégies nationales et régionales pour réduire progressivement ces BNTs au niveau de cette zone ;
- ✓ et jeter les bases du lancement d'un Observatoire des BNTs des pays de l'OCI au sein du site web du CIDC d'ici fin 2015 en collaboration avec l'ITC, la CNUCED, l'OMC, l'OMD, la CEA, la Ligue des Etats Arabes, l'UEMOA, la CEMAC et d'autres Institutions de l'OCI.

Ont participé à ce Séminaire plus d'une soixantaine des représentants des Etats Membres et d'organisations régionales et internationales.

3. Séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le commerce intra-OCI des pays arabes et africains, Casablanca, Royaume du Maroc, 4-6 Mai 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 22 de la 30^{ème} session du COMCEC de Novembre 2014 relative à l'organisation d'une étude et d'un séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le Commerce Intra-OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement, ont organisé un Séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux entre les pays arabes et africains membres de l'OCI et ce à Casablanca, Royaume du Maroc du 4 au 6 mai 2015. M. Mohamed ABBOU, Ministre Délégué Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc a pris part à ce Séminaire.

Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants :

- étudier la configuration de la nouvelle génération d'accords de libre-échange et leur impact potentiel sur le commerce intra-OCI des Pays Arabes et Africains ;
- présenter les résultats préliminaires de l'étude sur la Nouvelle Génération des Accords de Libre Echange et examiner les voies et moyens de l'enrichir en collaboration avec les différents experts participants ;
- échanger les expériences nationales et régionales en matière d'Accords de Libre Echange et surtout dits de Nouvelle Génération ;

- proposer une voie à suivre pour dynamiser l'utilisation des ALE-NG afin de contribuer au renforcement du commerce intra-OCI.

17 Etats Membres de l'OCI ont assisté à ce séminaire ainsi que la Commission Economique pour l'Afrique (CEA : Bureau Afrique du Nord), l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir, l'Union du Maghreb Arabe, le SESRIC (Centre d'Ankara), le Centre Sud, le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération et de l'Intégration) et le CIDC.

Les participants ont recommandé d'enrichir l'étude sur la NG des FTA et de le soumettre à la prochaine session Ministérielle du COMCEC.

4. Séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le commerce intra-OCI des pays asiatiques plus la Turquie, l'Albanie, le Suriname et la Guyana, Istanbul, République de Turquie, 25-27 mai 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 22 de la 30^{ème} session du COMCEC de Novembre 2014, relative à l'organisation d'une étude et d'un séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le Commerce Intra-OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement, ont organisé un séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux des pays asiatiques plus la Turquie, l'Albanie, le Suriname et la Guyana à Istanbul, République de Turquie, les 25 et 27 mai 2015.

Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants :

- étudier la configuration de la nouvelle génération d'accords de libre-échange et leur impact potentiel sur le commerce intra-OCI des Pays asiatiques incluant la Turquie, l'Albanie, le Suriname et la Guyana ;
- présenter les résultats préliminaires de l'étude sur la Nouvelle Génération des Accords de Libre Echange et examiner les voies et moyens de l'enrichir en collaboration avec les différents experts participants ;
- échanger les expériences nationales et régionales en matière d'Accords de Libre Echange et surtout dits de Nouvelle Génération ;
- proposer une voie à suivre pour dynamiser l'utilisation des ALE-NG afin de contribuer au renforcement du commerce intra-OCI.

9 Etats Membres de l'OCI ont assisté à ce séminaire ainsi que l'Organisation de la Coopération Economique (OCE), le Centre du Commerce International, le Centre Sud, le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération et de l'Intégration) et le CIDC.

Les participants ont recommandé d'enrichir l'étude sur la NG des FTA et de le soumettre à la prochaine session Ministérielle du COMCEC.

5. Séminaire sur la politique de la Concurrence, Tunis, 3-4 Juin 2015

Dans le cadre de la coopération entre le ministère du Commerce de la République Tunisienne, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce ont organisé la 6^{ème} Conférence sur «les Politiques et les Droits de la Concurrence des Etats Membres de l'OCI».

Cet événement entre dans le cadre du suivi de la "déclaration de Tunis" de la Conférence des politiques et droits de la concurrence, tenue en Tunisie en 2010 et des recommandations pertinentes relatives à la coopération entre les Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la concurrence. Cette manifestation entre également dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de la 30^{ème} Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale des pays de l'OCI (COMCEC), tenue en Novembre 2014 en Turquie, concernant l'organisation d'une conférence sur les droits et politiques de la concurrence dans les pays membres de l'OCI à Tunis en 2015.

Ont participé à cette conférence le Conseil de la Concurrence de la République Tunisienne et plusieurs représentants des autorités de la concurrence des pays membres tels que : le Maroc, l'Algérie, l'Egypte, la Turquie, Oman, le Koweït, le Sénégal, la Guinée Bissau et le Mozambique. Ont également assisté à cet événement les représentants de certains pays non-membres comme l'Autriche, la Belgique, et des experts internationaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Les travaux de la Conférence ont été concentrés sur les sujets suivants :

- ✓ La relation entre les politiques et droits de la concurrence et la consommation,
- ✓ La relation entre les autorités de la concurrence et les organismes sectoriels,
- ✓ L'efficacité des autorités de la concurrence,
- ✓ la mise en revue des expériences nationales des pays suivants : Tunisie, Egypte, Algérie, Autriche, Turquie et la Belgique.

6. Atelier sur «l'Initiative du Guichet Unique de l'OCI et le Commerce Électronique et leur Rôle dans la Promotion du Commerce intra-OCI», 9- 10 Novembre 2015, Casablanca -Royaume du Maroc.

En application de la résolution n°A.7 de la 42^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères sur le Guichet Unique et les différentes activités de l'OCI relatives à la promotion du commerce intra-OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC), ont organisé sous l'égide du Ministère Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc, un atelier sur «l'Initiative du Guichet Unique de l'OCI et le Commerce Electronique et leur Rôle dans la Promotion du Commerce intra-OCI" à Casablanca, Royaume du Maroc, et ce les 9 et 10 Novembre 2015.

L'objectif principal de cet Atelier était de permettre aux Etats Membres de l'OCI d'échanger leurs expériences et les meilleures pratiques dans le domaine de la facilitation du commerce et de guichets uniques. Cette rencontre a été également l'occasion d'évaluer l'état de la coopération en matière d'échanges et d'harmonisation des données et de discuter des possibilités de création de systèmes de guichets uniques à l'échelle régionale et sous régionale.

Les Axes du Forum étaient les suivants :

- Etat de la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC (AFE) dans les pays de l'OCI ;
- Rôle du guichet unique dans le développement du commerce intra-OCI ;
- Expériences nationales et régionales ;
- Table ronde et débat sur le rôle du guichet unique dans la facilitation de la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC.

Plus de 60 représentants des pays, institutions de l'OCI et organisations régionales et internationales suivants ont participé à cet atelier :

- Pays :
 - ✓ République du Cameroun,
 - ✓ République Arabe d'Égypte,
 - ✓ Royaume du Maroc,
 - ✓ République du Sénégal,
 - ✓ République de Turquie.
 - ✓ Singapour.
- Institutions de l'OCI :
 - ✓ Le Bureau de Coordination du COMCEC ;
 - ✓ La Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ;
 - ✓ Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).
 - ✓ Autres Organisations régionales & internationales et ONG :
 - ✓ Union du Maghreb Arabe (UMA);
 - ✓ Organisation Arabe de Développement Industriel Minier (OADIM);
 - ✓ Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
 - ✓ Centre du Commerce International (CCI);
 - ✓ Organisation Mondiale des Douanes (OMD);
 - ✓ Coalition Mondiale pour l'Efficiace Logistique (GCEL) ;
 - ✓ Alliance Africaine pour le Commerce Electronique (AAACE).

7. Séminaire de Formation sur le Commerce des Services, 21-24 Décembre 2015, Le Caire – République Arabe d'Égypte

Dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique relatifs aux questions liées à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), l'Unité Technique d'Agadir (UTA) et l'OMC, ont organisé sous l'égide du Ministère du Commerce et de l'Industrie de la République Arabe d'Égypte, un Séminaire de Formation sur « le Commerce des Services des Etats Membres de l'Accord d'Agadir et des Etats Membres de l'OCI », et ce du 21 au 24 décembre 2015, au Caire, République Arabe d'Égypte.

Ont participé à ce séminaire les responsables du commerce des services des ministères du commerce des pays suivants : la Jordanie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie et la Palestine. A également pris part à cet évènement le directeur du secteur du commerce des services de l'OMC.

L'objectif de ce séminaire est de :

- ✓ Approfondir les connaissances des participants sur le rôle des services et du commerce des services dans le contexte de la mondialisation ;
- ✓ Approfondir les connaissances des participants sur les dispositions et les règles de l'Accord Général sur le Commerce des Services (GATS) dans le cadre de l'OMC ;
- ✓ Approfondir les connaissances des participants sur les aspects techniques et politiques pour mener à bien les négociations sur la libéralisation des services aux niveaux international et régional ;
- ✓ Discuter des opportunités et des défis qui font face aux pays membres de l'Accord d'Agadir dans le domaine des négociations sur la libéralisation du commerce des services.

8. Atelier sur l'Administration des accords commerciaux régionaux et les perspectives de l'intégration du commerce régional dans les États Membres de l'OCI, 21 - 23 Décembre 2015, Casablanca - Royaume du Maroc.

Dans le cadre de leur programme commun d'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI, le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce ont organisé un Atelier sur «La gouvernance des Accords Commerciaux Régionaux (ACRs) et les perspectives de l'intégration régionale entre les Etats Membres de l'OCI », et ce, du 21 au 23 décembre 2015 à Casablanca (Royaume du Maroc).

Cet Atelier avait pour objectifs de faire l'état des lieux des Accords commerciaux, bilatéraux, régionaux et multilatéraux d'une part et d'autre part des Accords de Zone de Libre Echanges des Pays Membres Africains et Arabes de l'OCI, d'évaluer l'impact de ces accords sur le développement durable de leurs économies et de formuler des recommandations pratiques leur permettant d'affiner leurs stratégies nationales en vue de faciliter leur intégration régionale.

Les pays suivants ont participé à cet Atelier à savoir : l'Arabie Saoudite, le Bénin, Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Mozambique, le Niger, Oman, la Palestine, le Qatar, le Sénégal, le Soudan, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

Les organisations régionales et internationales ont également participé et notamment : le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID, le CIDC, la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, la Ligue des Etats Arabes, l'Union du Maghreb Arabe, la Commission Economique pour l'Afrique (Bureau Afrique du Nord), l'Organisation Mondiale du Commerce, le Centre du Commerce International (ITC), l'Organisation Mondiale des Douanes, le Centre Sud, le Réseau du Tiers Monde (TWN).

9. Séminaire sur les résultats de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord de Facilitation des Echanges, 25 Février 2016, Casablanca - Royaume du Maroc

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance technique au service des Etats Membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) en matière des questions liées aux activités de l'OMC, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont organisé conjointement sous les auspices du Ministère Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc, un Séminaire sur les «résultats de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord de Facilitation du Commerce» et ce à Casablanca, le 25 Février 2016.

Le séminaire avait comme objectif d'informer les participants des principaux résultats de la Conférence Ministérielle de l'OMC de Nairobi et de présenter l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) et son importance dans le développement des Etats Membres de l'OCI.

10. Prochains ateliers sur la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC au profit des pays Arabophones et de francophones de l'OCI.

Cet atelier aidera les pays Membres en développement et les moins avancés à identifier leurs besoins pour la mise en œuvre de l'accord, y compris, le laps de temps nécessaire pour mettre en œuvre chaque disposition, et d'évaluer leurs besoins et priorités pour

l'assistance technique en matière de facilitation du commerce.

Cet événement permettra également aux Membres de l'OCI, de mettre à jour les résultats de leurs évaluations des besoins initiaux, afin de prendre en considération les progrès réalisés dans les négociations.

Il aidera les Membres à établir leurs notifications sur le traitement spécial et différencié (TSD) et de déterminer leurs besoins d'Assistance Technique (En préparation).

SECTION III : LES ETATS MEMBRES L'OCI DONT L'ADHÉSION À L'OMC EST EN COURS

Le nombre total des Membres de l'OMC a atteint 164 pays avec l'adhésion de la République Islamique d'Afghanistan au cours de la 10e Conférence Ministérielle de l'OMC. À l'heure actuelle, 44 États Membres de l'OMC sont Membres de l'OCI, autrement dit plus que le quart des Membres de l'OMC. Les États Membres de l'OMC représentent environ 97% de l'économie mondiale.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à **Dix** : Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie et les Comores.

Parmi ces pays, on peut noter que l'Algérie et le l'Azerbaïdjan sont en stade très avancé d'accession à l'OMC. Par ailleurs, la progression et la conclusion de tout processus d'accession reposent sur les contributions du gouvernement accédant. Il y a toujours une part d'incertitude, qui dépend de nombreux paramètres tels que : les négociations ininterrompues avec les Membres de l'OMC, les aspects techniques complexes, les difficultés sur le plan national et les éventuels retards lorsqu'un pays souhaite analyser l'impact d'une loi nouvelle ou modifiée.

Les accessions à l'OMC se déroulent sur les voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables en 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et des choix.

Des travaux techniques importants ont été entrepris au sujet de plusieurs accessions. Ainsi, la combinaison des activités d'assistance technique et de sensibilisation du Secrétariat est essentielle pour aider les Membres et les gouvernements accédants dans leurs négociations et mieux faire comprendre ce que les effets et les résultats des accessions signifient pour l'avenir de l'Organisation. À cet égard, les contributions des Présidents des groupes de travail ont été vitales en 2014. Il faut souligner que cette assistance technique a vu la contribution financière des pays suivants : l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne (UE) et ses divers États Membres.

En 2013, six réunions formelles de groupes de travail ont eu lieu parmi lesquelles celles destinées aux pays OCI suivants : Afghanistan (une réunion); Algérie (une réunion); Kazakhstan (quatre réunions). D'autres réunions plurilatérales ont été consacrées à des sujets techniques (par exemple, agriculture, SPS, OTC, mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)) concernant les accessions de l'Afghanistan, de l'Algérie et du Kazakhstan.

TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION

La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour les Membres et le Secrétariat de l'OMC. En 2013, les mesures et initiatives en faveur de la transparence prises au cours des quatre dernières années ont continué d'être appliquées et renforcées.

Ainsi, le Groupe informel des accessions (GIA) s'est réuni à neuf reprises¹³ en 2013.

Ses consultations ont porté sur les questions suivantes :

- i) partage et échange d'informations sur les accessions avec les Membres ;
- ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accession ;
- iii) rapports des Présidents des groupes de travail aux Membres sur les résultats de leurs visites dans les pays ;
- iv) planification des réunions sur l'accession et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accession proposé par le Secrétariat ;
- v) et réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants.

Le Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC vise à fournir aux gouvernements accédants, aux Présidents et aux Membres un rapport résumé des réunions du GIA. Il contient également des renseignements utiles sur le plan opérationnel pour aider à préparer les réunions et les négociations relatives à l'accession.

En 2013, la pratique des rencontres avec les divers groupes de Membres à l'OMC s'est intensifiée, afin de mettre l'accent sur les questions et les préoccupations spécifiques de chaque groupe. L'objectif général est de rendre compte aux Membres des activités menées durant l'année civile, de recueillir leurs observations et de relever les préoccupations à prendre en compte. Cette année, le Secrétariat a rencontré le Groupe consultatif des PMA, le Groupe informel des pays en développement, le Groupe asiatique des pays en développement, le GRULAC, le Groupe africain et le Groupe arabe. Au cours de ces réunions, il a informé les groupes de l'état d'avancement des accessions, rendu compte de ses activités, procédé à des échanges de vues sur les responsabilités des voisins/groupes régionaux, examiné les préoccupations soulevées par les gouvernements accédants et les Membres, et consulté ses interlocuteurs sur les priorités techniques en matière d'accession pour 2014.

➤ ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

L'assistance technique et le renforcement des capacités liées à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

En 2013, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, ont été les suivantes :

- i) séminaires nationaux ;
- ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA ;
- iii) ateliers ;
- iv) missions techniques ;
- v) visites effectuées par les Présidents des groupes de travail ;
- vi) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC ;
- vii) formation en ligne ;
- viii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC ;
- ix) et participation à des conférences.

➤ OUTILS DESTINÉS AUX ACCESSIONS

Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) : la Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) a été lancée en mai 2012. Elle donne accès à tous les engagements et renseignements connexes figurant dans les rapports des groupes de travail de l'accession et les protocoles d'accession des 31 Membres relevant de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org/>).

1- L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu huit rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M. Alberto Pedro DALOTTO (Argentine, 2012), regroupe 43 pays.

La 9^{ème} réunion du groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC se penche actuellement sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accession de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9^{ème} réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en juin 2006.

Le 17 janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC) ; de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ; de propriété intellectuelle (ADPIC) ; de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires ; de politiques des prix ; d'évaluation en douane ; d'importation de produits pharmaceutiques ; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en janvier 2008.

Une offre révisée d'engagements spécifiques concernant les services a été distribuée en février 2012.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du commerce (OMC), le 28 février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les États-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante.

La longue marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha Benbada. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatifs aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords.

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre les réponses à la fin juin ou le 15 juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

L'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail 12 documents. Il s'agit "des offres révisées concernant les marchandises et les services, du plan d'action législatif révisé et des propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe de travail".

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 avril 2013 les délégations de douze membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Equateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie s'est réuni le 31 mars 2014 pour faire le point sur la situation concernant les négociations de l'Algérie en vue son accession à l'OMC. Durant cette réunion, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès importants accomplis par l'Algérie.

Les commentaires des Membres ont essentiellement porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions, les restrictions à l'investissement, les subventions à l'exportation, l'application discriminatoire de taxes intérieures, le système d'enregistrement des indications géographiques, les politiques de prix, les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

Parmi les autres questions à traiter figurent les politiques industrielles et les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liés au commerce.

Par ailleurs, les consultations à venir entre les Membres, le gouvernement algérien et le Secrétariat de l'OMC permettront de décider quand se tiendra la prochaine réunion du Groupe de travail. Auparavant, l'Algérie devra avoir fourni des renseignements actualisés sur les faits nouveaux intervenus en matière législative, répondu aux questions des Membres et mis à jour son Plan d'action législatif, et les Membres devront avoir examiné ces renseignements..

2. L'Azerbaïdjan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002, et sa dernière réunion en mars 2006. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres

révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés – document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail – a été élaboré et distribué par le Secrétariat en décembre 2008.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un Résumé factuel des points soulevés depuis décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en juillet 2009.

Le groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a tenu sa huitième réunion le 18 octobre 2010 pour poursuivre l'examen du régime économique et commercial de ce pays. Ils ont accueilli favorablement les progrès accomplis récemment sur le plan législatif et ont souligné qu'il était important de continuer d'intensifier les négociations relatives à l'accès aux marchés.

Le Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a révisé le résumé factuel en Novembre 2011 et sa neuvième réunion s'est tenue le 24 Février 2012 afin d'examiner les réformes commerciales de l'Azerbaïdjan et d'évaluer leur conformité avec les règles de l'OMC. Les Membres ont demandé plus d'informations sur les politiques de tarification de l'Azerbaïdjan, les Entreprises Commerciales d'État, le régime d'investissement, la politique de concurrence, les droits commerciaux, les contingents tarifaires, les droits à l'exportation et les restrictions, les subventions à l'exportation, la politique agricole, les recours commerciaux, les zones de libre-échange, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les marchés publics.

Le Vice-Ministre Azerbaïdjanais des Affaires étrangères, Mahmoud Mammad-Guliyev a déclaré à cette occasion que son pays demeure fortement tributaire des ressources pétrolières et gazières et que son adhésion à l'OMC avait pour but de mettre en place une économie de marché diversifiée et de réaliser le développement économique durable. A la fin de la réunion, le Président du Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur Walter Lewalter, a exhorté ce dernier à continuer à poursuivre ses réformes intérieures et les négociations en matière d'accès au marché d'une manière proactive pour faire avancer le processus.

Négociations sur l'accès aux marchés

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en avril 2010.

Des négociations sont en cours avec l'Union européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 février 2012 durant laquelle, les toutes dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accèsion de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le

contexte de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Le Secrétariat a été chargé de faire évoluer la documentation en établissant un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Émirats Arabes Unis, Oman, République Kirghize et Turquie). La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 21 février 2014.

Durant cette réunion, les Membres de l'OMC ont examiné le régime commercial de l'Azerbaïdjan sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. Ainsi, les Membres ont demandé à l'Azerbaïdjan des précisions au sujet des exemptions fiscales, des incitations à l'investissement, du fonctionnement des entreprises étrangères, des privatisations, des obstacles techniques au commerce, des subventions, du transit et de la propriété intellectuelle.

La douzième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6 mars 2015 et le Président de ce Groupe de travail a salué les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour mettre son régime de commerce en conformité avec les règles de l'OMC et a demandé au gouvernement d'accélérer les étapes de son accession à l'OMC et les membres de ce Groupe à soumettre leurs questions avant le 15 avril 2015.

3. Les Comores

Le 9 octobre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant

des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué le 25 octobre 2013 (WT/ACC/COM/3). Le Président du Groupe de travail a été désigné le 18 septembre 2013. La première réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que les Comores auront achevé leur premier cycle de questions-réponses avec les Membres.

4. L'Irak

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Irak en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Irak et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce Irakien, S.E. M. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

Examen de la législation commerciale

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

Négociations bilatérales

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débiteront dès que l'Irak aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Irak.

L'Irak a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Irak aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché.

5. L'Iran

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005.

Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 mai 2005.

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. Les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement de la République Islamique d'Iran en février 2010. Des contributions techniques, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant qu'une réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail.

6. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en octobre 2009.

Le Groupe de travail tiendra sa réunion lorsque la République Libanaise aura communiqué les contributions nécessaires.

7. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

8. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) concernant l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont en attente, et surtout des renseignements législatifs et constitutionnels actualisés à la suite de l'indépendance du Sud-Soudan en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques réguliers avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Cette accession est en suspens.

9. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en octobre 2005.

10. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. (WT/ACC/SYR/1).

Le 4 mai 2010, le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession à l'OMC présentée par la République Arabe Syrienne.

La République Arabe Syrienne n'a pas encore présenté son aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

La République arabe syrienne est visée par des arrangements administratifs de la catégorie I.

Conclusion :

Bien que la qualité de Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accession constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accession imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accession à l'OMC.

En 2012, Le Conseil général a adopté les recommandations du Sous-comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelle la Décision de 2002 sur l'accession des pays les moins avancés (Lignes directrices sur l'accession des PMA). Ces recommandations ont été élaborées conformément à la Décision adoptée le 17 décembre 2011 à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC.

La Décision du Conseil général de 2012 a été adoptée en tant qu'addendum aux Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA. La fourniture d'une assistance technique sur mesure par le Secrétariat de l'OMC aux PMA accédants à tous les stades du processus d'accession à l'OMC est demeurée prioritaire en 2013. Elle s'est faite au moyen

d'interactions avec les délégations à Genève ou dans les capitales.

Le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions a beaucoup contribué au renforcement des capacités de négociation des PMA. Jusqu'à présent, sept (7) stagiaires ont été formés dans le cadre de ce programme. En 2013, le Secrétariat de l'OMC a poursuivi son dialogue avec les groupes régionaux à l'OMC et le Groupe consultatif des PMA.

Trois Etats Membres PMA de l'OCI ont entamé le processus d'adhésion à l'OMC, il s'agit de l'Afghanistan, les Comores et le Soudan.

Notons que parmi les 47PMA seuls 31 sont Membres de l'OMC.

Les Ministres du commerce des pays en développement sans littoral se sont réunis le 12 septembre 2012 à Almaty (Kazakhstan) pour examiner les moyens de renforcer le potentiel commercial de ces pays et pour définir une position commune sur les grandes questions commerciales actuelles.

L'objectif de cette réunion organisée par le gouvernement du Kazakhstan et le Bureau des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) est de préparer la Conférence consacrée à l'examen décennal du Programme d'Almaty, qui aura lieu en 2014.

Les pays en développement sans littoral (PDSL) n'ont aucun accès terrestre à la mer et sont relativement isolés des marchés mondiaux, de sorte qu'ils doivent supporter des coûts de transport supérieurs à la moyenne et participent peu au commerce international.

Les pays de l'OCI sans littoral sont les suivants : Afghanistan, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Tadjikistan, Tchad et Turkménistan.

ANNEXES

Tableau 1: Dates de mise en place des groupes de travail,
des Pays observateurs de l'OCI à l'OMC

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Comores	9 Octobre 2007	-
Irak	13 Décembre 2004	Uruguay
Iran	26 Mai 2005	-
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	27 juillet 2004	-
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Syrie	4 Mai 2010	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique

Source : OMC

Tableau récapitulatif des accessions en cours (Mise à jour Nov. 2015)

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*	
Algérie	Juin 1987	Juin 1987	Juil. 1996	Avril 1998/ Mars 2014	12	Mars 2002	Nov. 2013	Mars 2002	Oct. 2013	Fev.2014
Azerbaïdjan	Juin 1997	Juil. 1997	Avril 1999	Juin 2002/Fev.2015	12	Mai 2005	<i>Nov. 2014</i>	Mai 2005	Fev. 2015	<i>Jan 2015</i>
Comores	Févr. 2007	Oct. 2007	Oct.2013	Designation sept2013						
Iran	Juil. 1996	Mai 2005	Nov. 2009							
Irak	Sept. 2004	Déc. 2004	Sept. 2005	Avril 2007/ Avril 2008	2					
Libye	Juin 2004	Juil2004								
Liban	Jan 1999	Avril 1999	Juin 2001	Oct 2002/oct 2009	7	Nov 2003	Juin 2004	Dec 2003	Juin 2004	Oct 2009
Ouzbékistan	Juil. 2007	Déc. 2007	Avril 2011	Juil. 2002/ Juil 2012	1					
Syrie	Oct. 2001	Mai 2010								
Soudan	Oct.1994	Oct.1994	Jan. 1999	Juillet 2003/Mars 2004	2	Juillet 2004	Oct. 2006	Juin 2004	Oct. 2006	Sept. 2004

Notes: * À la date du présent document.

** Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI MEMBRES DE L'OMC

PAYS	DATE D'ADHESION
1. Afghanistan	17 Decembre2015*
2. Albanie	8 Septembre 2000
3. Bahreïn	1 Janvier 1995
4. Bangladesh	13 Décembre 1993
5. Benin	1 Janvier 1995
6. Brunei	1 Janvier 1995
7. Burkina Faso	3 Juin 1995
8. Cameroun	13 Décembre 1995
9. Tchad	19 Octobre 1996
10. Côte d'Ivoire	1 Janvier 1995
11. Djibouti	31 Mai 1995
12. Egypte	30 Juin 1995
13. Gabon	1 Janvier 1995
14. Gambie	23 Octobre 1996
15. Guinée	25 Octobre 1995
16. Guinée-Bissau	31 Mai 1995
17. Guyane	1 Janvier 1995
18. Indonésie	1 Janvier 1995
19. Jordanie	11 Avril 2000
20. Kazakhstan	30 Novembre 2015
21. Kuweit	1 Janvier 1995
22. Kirghizistan	20 Decembre1998
23. Malaisie	1 Janvier 1995
24. Maldives	31 Mai 1995
25. Mali	31 Mai 1995
26. Maroc	1 Janvier 1995
27. Mauritanie	31 Mai 1995
28. Mozambique	26 Aout 1995
29. Niger	13 Décembre 1996
30. Nigeria	1 Janvier 1995
31. Oman	9 Novembre 2000
32. Pakistan	1 Janvier 1995
33. Qatar	13 Janvier 1996
34. Arabie Saoudite	11 Décembre 2005
35. Sénégal	1 Janvier 1995
36. Sierra Leone	23 Juillet1995
37. Suriname	1 Janvier 1995
38. Tadjikistan	2 Mars 2013
39. Togo	31 Mai 1995
40. Tunisie	29 Mars 1995
41. Turquie	26 Mars1995
42. Uganda	1 Janvier 1995
43. Émirats Arabes Unies	10 Avril 1996
44. Yémen	26 Juin 2014

(*) Afghanistan aura jusqu'au 30 Juin 2016 pour ratifier son Protocole d'accession et deviendra Membre de l'OMC 30 jours après que le Directeur général notifie son acceptation à l'OMC.

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
CANDIDATS A L'ACCESSION A L'OMC
(OBSERVATEURS)

1. Algérie
2. Azerbaïdjan
3. Comores
4. Iran
5. Iraq
6. Liban
7. Libye
8. Soudan
9. Syrie
10. Ouzbékistan

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
NON MEMBRES DE L'OMC

1. Palestine
2. Turkménistan
3. Somalie

Tableau 4: Etat de l'Accord OMC de Facilitation des Echanges – Ratifications
des Etats Members de l'OCI (En date du 16 Mars 2016: 9 Membres / 71)

Pays	Date de ratification
1. Malaisie	26 Mai 2015
2. Niger	4 Aout 2015
3. Togo	1 Octobre 2015
4. Pakistan	27 Octobre 2015
5. Guyane	30 Novembre 2015
6. Côte d'Ivoire	8 Décembre 2015
7. Brunei	15 Décembre 2015
8. Mali	20 Janvier 2016
9. Turquie	16 Mars 2016

Tableau n ° 5: État des notifications de la catégorie A des Etats Members de l'OCI des AFE
de l'OMC (en date du 16 Mars 2016: 26 Membres / 83)

Pays	Date de notification	Pays	Date de notification
1. Turquie	16 Juillet 2014	14. Albanie	10 Septembre 2014
2. Malaisie	23 Juillet 2014	15. Jordanie	18 Septembre 2014
3. Qatar	25 Juillet 2014	16. Sénégal	27 Octobre 2014
4. Arabie Saoudite	22 Juillet 2014	17. Nigeria	10 Novembre 2014
5. Maroc	4 Août 2014	18. Gabon	17 Décembre 2014
6. Tajikistan	4 Août 2014	19. Egypte	7 Janvier 2015
7. Indonésie	4 Août 2014	20. Pakistan	20 Mars 2015
8. Brunei	8 Août 2014	21. Émirats Arabes Unies	2 Juin 2015
9. Côte d'Ivoire	11 Août 2014	22. Uganda	6 Août 2015
10. Kirghizistan	11 Août 2014	23. Bahreïn	24 Novembre 2015
11. Kuweit	14 Août 2014	24. Suriname	30 Novembre 2015
12. Oman	14 Août 2014	25. Guyane	5 Janvier 2016
13. Tunisie	4 Septembre 2014	26. Kazakhstan	24 Février 2016